



**Jaquier Armand, Fahrni Marc, Rey Alizée, Brügger Adrian, Riedo Bruno, Schneuwly Achim, Peiry Stéphane, Mesot Roland, Aebischer Matthieu, Brodard Claude**

Crema, un enjeu systémique pour notre canton !

Cosignataires : 17

Réception au SGC : 12.02.26

Transmission au CE : \*12.02.26

## Dépôt et développement

Crema est un acteur important, voire capital pour notre canton. Actuellement, l'entreprise traverse de graves turbulences ; sa pérennité questionne. A l'heure où l'entreprise peine à trouver un chemin pour assurer sa survie, la population, les collectivités, les livreurs-euses de lait et les salarié-e-s sont préoccupé-e-s. Ils et elles craignent les conséquences humaines, économiques et sociales. Il faut également constater que la crédibilité du canton pourrait être mise à terre vu que l'un de ces objectifs économiques importants est justement axé vers l'agroalimentaire et la bioéconomie.

L'agroalimentaire, la bioéconomie, la production laitière et sa valorisation sont essentiels pour notre canton. Ils représentent de nombreux emplois, un savoir ancestral, mais ô combien moderne et porteur d'avenir. Ce secteur est donc à juste titre une priorité.

Un nombre important de producteurs livrent leur lait à Crema qui a été créé par les organisations de producteurs afin d'assurer la valorisation. Ces organisations en sont les propriétaires par leur actionnariat.

Le secteur a, par le passé, déjà subi des faillites retentissantes extrêmement dommageables pour l'emploi, les producteurs de lait, le secteur et les régions concernées.

Le constat évident est que le conseil d'administration de Crema n'a pas, en l'état, trouvé des solutions porteuses d'espoir. Preuve en est le départ avec effet immédiat du dernier directeur. Il n'est pas inenvisageable que des activités de base soient remises en question.

Il nous paraît essentiel que le Conseil d'Etat s'investisse en urgence dans l'identification des risques et conséquences et, le cas échéant, émette des propositions ou des mesures, notamment relatives :

- > aux agriculteurs producteurs de lait ;
- > à l'économie laitière dans ses multiples implications ;
- > aux places de travail et d'emploi ;
- > à l'économie du canton en général ;
- > à la stratégie cantonale en matière d'agroalimentaire et de bioéconomie ;
- > à la crédibilité et l'image du canton.

Par conséquent, ce mandat demande au Conseil d'Etat de mettre rapidement sur pied une commission chargée d'analyser les points énumérés ci-dessus ainsi que tout autre élément pertinent et d'émettre des propositions et des mesures à qui de droit. Cette commission devrait être composée d'expert-e-s des thèmes mentionnés ci-dessus, venant également de l'extérieur du canton, ainsi que de deux député-e-s.

—

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).